Association Animation Jeunesse Rurale

Projet Educatif

2020-2021

CSAJR 8 Rue Pasteur 59159 Noyelles sur Escaut.
Aout 2020

1 AVANT PROPOS

En 2018, l'association a développé un secteur petite enfance avec l'ouverture d'une micro crèche et d'un relais assistant maternel. L'association a aussi réalisé un questionnaire diagnostic des modes de garde et besoins couvert pour les familles en enfance. Cette démarche devait s'attacher à définir les besoins liés à la vie familiale, au handicap, à la dynamique intergénérationnelle.

Reste à renforcer le secteur enfance pour assurer un organigramme d'intervention sociale cohérent pour une structure à dimension intercommunale : petite enfance, enfance, jeunesse et adulte. Elle favorisera ainsi la perméabilité des secteurs associatifs et la co-construction de projets socioculturels.

Le déploiement de l'accueil de loisirs enfance complémentaire à l'accueil de loisirs jeunes historique de l'association, est réalisé dans le but d'apporter une offre de service complémentaire sur le territoire. Toutes les initiatives permettant de développer une congruence professionnelle entre la micro crèche, le Relais d'Assistantes Maternelles, le LALP et le secteur famille seront privilégiées.

En 2020, le projet associatif intègre un projet global enfance et jeunesse animé par une référente de projet, chargée de son développement territorial.

En septembre 2020, nous expérimenterons un accueil de loisirs du Mercredi mutualisé sur les communes de Cagnoncles-Cauroir-Naves en reprenant l'équipe animation existante sur Cagnoncles. Sur l'accueil de loisirs implanté à Noyelles /Escaut, nous expérimenterons une aide à la mobilité pour les familles prioritaires.

2 UNE ASSOCIATION A VOCATION INTERCOMMUNALE

2.1 HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

L'association est née une commande publique intercommunale de connaissance des besoins de services en milieu rural pour les familles, et d'une implication politique forte de quelques maires ruraux. Ces mêmes élus sont allés chercher la Communauté d'Agglomération de Cambrai pour soutenir leur effort de développement de l'animation en ruralité vers les jeunes.

L'association a évolué d'un projet d'actions axé sur la jeunesse de 12-20 ans en 2006, vers un projet d'animation locale en 2008 pour répondre à une demande de parents et d'adultes de soutien aux loisirs ruraux ainsi que de sociabilisations des enfants en âge pré scolaire.

En 2010, elle s'engage dans une réflexion menant vers un projet social global, agréé Centre Social en septembre 2011, lui permettant de renforcer le financement de la coordination (direction, comptabilité, secrétariat-accueil) et développer un projet vers tous les publics.

2.2 AUJOURD'HUI, C'EST UN CENTRE SOCIAL QUI SE DOIT D'ETRE :

- Un équipement de proximité à vocation sociale globale,
- Un équipement à vocation familiale et pluri générationnelle,
- Un lieu d'animation de la vie sociale,

- Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.

2.3 LE CENTRE SOCIAL AMBITIONNE DE PROPOSER :

- Des activités pour les parents et leur(s) enfants de 0 à 6 ans :
- Ateliers d'éveils et soutien à la parentalité Enfants-Parents (APE, LAEP)
- Groupe de parole de parents (Parent 'aise)
- Un relais assistant maternel
- Des modes de gardes et des accueils de loisirs pour les enfants de 0 à 10 ans :
- Micro crèche pour les enfants de 10 semaines à 3 ans
- Accueil de loisirs 3 / 11 ans le mercredi
- Des lieux d'accueils et d'animations pour adolescents :
- Des accueils de loisirs / LALP pour les jeunes de 11 à 17 ans ;
- Des séjours et mini séjours
- Des actions de soutien à la vie quotidienne, aux loisirs, à la promotion de projets pour les adultes et seniors.
- Cyber et inclusion numérique
- Bien être et santé (marche, esthétique, sophrologie, gym douce, zumba)
- Culture et arts (festival bluegrass, sorties concerts et spectacles, rencontres d'artistes, livres en liberté)
- Vie quotidienne (permanences sociales, aide aux projets et aux départs en vacances) ateliers écolonomies (les Fées maison, valorisations diverses).

2.4 UNE ASSOCIATION RECHERCHANT LES COOPERATIONS INTERCOMMUNALES :

Chaque commune adhérente a fait la démarche de contacter l'association afin de travailler sur la mise en place du secteur jeunesse itinérant chez elle.

Un représentant de la commune est membre du Conseil d'Administration afin de prendre part à la vie de l'association, et assurer un relais sur la commune de nos actions.

L'association Animation jeunesse rurale aujourd'hui est implantée sur la commune de Noyelles sur Escaut et intervient auprès treize communes rurales sur la zone géographique de la Communauté d'Agglomération de Cambrai *: 7411 habitants (2015)*

Anneux	*Fontaine-Notre-Dame*	*Sailly-lez-Cambrai*
Cagnoncles	*Naves*	*Séranvillers-Forenville*
Cantaing-sur-Escaut	*Niergnies*	*Wambaix.*
Cauroir	*Noyelles-sur-Escaut*	
Flesquières	*Ribécourt-la-Tour*	

Un territoire éclaté sur trois zones géographiques coupées par des axes routiers importants pour le Cambrésis. En termes de densité, l'ensemble de ce territoire s'étend sur un territoire de 69 km² et enregistre une densité de 95 habitants au km² en moyenne. Densité largement inférieure à celle de l'arrondissement, du département du Nord et du territoire national. Il s'agit bien là des communes rurales de l'arrondissement du Cambrésis.

La population du territoire de projet a fortement progressé ces dix dernières années. Une tendance à l'augmentation de la population est repérable depuis 1968.

+ 4,34% de population entre 2010 (7089 habts) et 2015 (7411 habts).

Une augmentation significative de la population sur les communes de Anneux, Cagnoncles, Cauroir, Séranvillers Forenville et Wambaix et une baisse sur des communes du secteur Ouest (Flesquières, Cantaing sur Escaut, Noyelles sur Escaut)

Des populations de communes assez homogènes sur le côté Nord Est du contournement avec une variation de population positive.

2 communes à moins de 300 habitants (Anneux, Flesquières)

6 communes de 301 à 500 habitants (Cantaing/Escaut, Sailly lez Cambrai, Niergnies, Ribécourt la Tour, Séranvillers-Forenville et Wambaix).

3 communes entre 501 et 800 habitants (Cagnoncles, Naves et Noyelles sur Escaut).

Une commune un peu juste sous la barre des 1800 habitants (Fontaine notre dame).

3 LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

Animation Jeunesse Rurale a pour vocation prioritaire l'animation sociale globale. Considérant que l'animation s'inscrit à la fois dans la commune et au cœur du territoire de projet, elle se doit de n'exclure personne, elle se laisse le droit d'agir avec tous les publics qui la solliciterait et dont le projet contribuerait à l'épanouissement des habitants des onze communes du Territoire de projet.

En adhérant au projet associatif, les communes volontaires du territoire de la communauté d'agglomération de Cambrai entendent mettre en commun leurs compétences, leurs infrastructures, leurs difficultés (au-delà de tous clivages et sur la base de la laïcité), pour que l'objet principal qui est l'animation sociale et culturelle auprès des habitants s'organise autour du partage, de la coopération, de la proximité, et de leur initiative.

Développer de l'animation en ruralité c'est considérer que celle – ci a un rôle à jouer dans l'épanouissement des habitants et qu'elle doit être accessible pour tous. L'action de l'association doit être conduite dans un esprit de démocratie locale par la force de l'engagement des citoyens. Faire participer les bénévoles, c'est aussi savoir les écouter, leur donner confiance, partir de l'expérience vécue des habitants.

Développer l'animation en ruralité c'est considérer que celle-ci est vecteur d'attractivité des communes et d'un mieux vivre ensemble en ruralité.

A l'écoute des besoins des familles, nous construisons des actions éducatives adaptées à leurs rythmes professionnels, à leurs organisations familiales, à leurs attentes vis-à-vis d'un lieu de vie comme le nôtre.

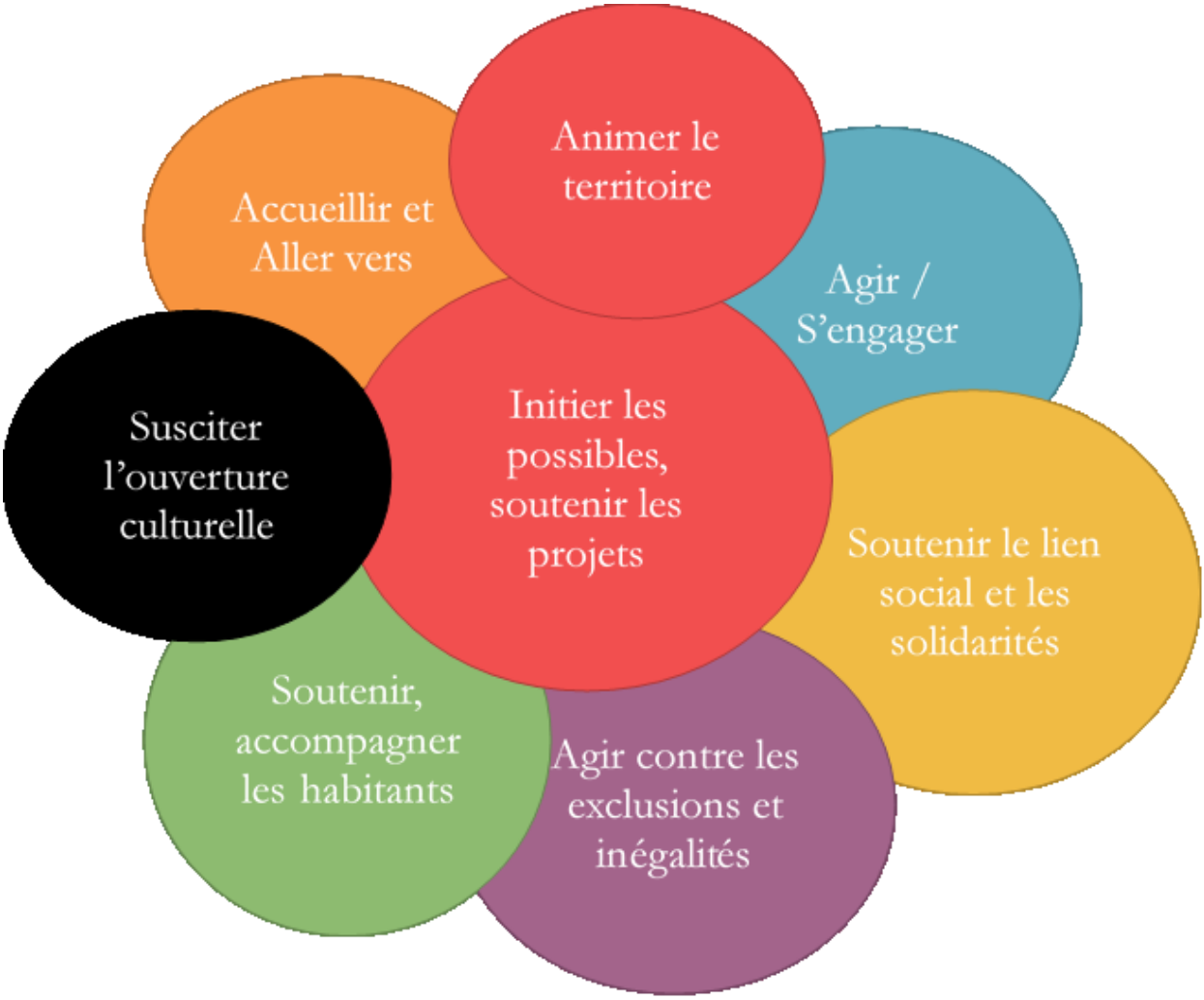

4 DU PROJET SOCIAL ASSOCIATIF AU PROJET ENFANCE JEUNESSE

Le projet enfance jeunesse élaboré à partir du projet social de l'association AJR, définit les grandes orientations éducatives qui sont proposées par le Conseil d'administration et mises en œuvre par l'équipe éducative.

Plusieurs typologies de populations présentent sur le territoire, une majorité familles de jeunes enfants concernée par la bi-activité, une moindre proportion que par ailleurs de familles en situation de précarité. Un contexte rural qui rend plus difficile la prise en compte des situations problématiques que pourraient rencontrer les familles (séparation, précarisation, horaires décalés, situations de handicap etc…)

Il y a un intérêt à favoriser le maintien ou le retour à l'emploi des parents et proposer une socialisation précoce des enfants qui peut contribuer à lutter contre la reproduction des inégalités.

Le centre social AJR propose d'ores et déjà des actions qui vont dans ce sens à travers sa vocation sociale globale.

Dans une continuité avec l'existant, le développement de solutions d'accueil collectif et individuel accessible à tous dans une dynamique de mobilisation des habitants autour du projet est une orientation prioritaire de développement dans le projet social de l'association.

Le projet éducatif et pédagogique de secteur traduit l'engagement de la structure et de son personnel, ses priorités et ses principes. Il définit le sens des actions de l'établissement, en fixe les orientations et les moyens mis en œuvre.

Dans un premier temps, nous avons fait le choix de ne pas positionner la sécurité physique et affective des enfants comme un objectif éducatif. Nous accueillons des mineurs, confiés par leur parent, et garantir leur sécurité nous semble tenir plus du « bon sens » et d'une obligation liée au travail de l'encadrant plus qu'un objectif éducatif à atteindre. La sécurité n'est pas une option, elle s'impose à l'ensemble des acteurs.

Le temps de passage de l'enfant à l'AJR quelle qu'en soit la durée, constitue une étape importante de sa vie pendant laquelle se jouent les éléments de sa structuration individuelle.

L'Alsh et le LALP ne sont pas des lieux où l'on dépose simplement son enfant, ou l'on laisse son ados s'inscrire.

L'équipe a un rôle fondamental et il s'agira d'appréhender les différentes pédagogies, de s'en approprier collectivement et/ou individuellement les grandes lignes et de les adapter aux enfants dont nous avons la responsabilité.

Les axes de notre approche pédagogique sont expliqués aux parents et intégrés par l'équipe.

4.1 DES INTENTIONS EDUCATIVES GLOBALES

Le tiers temps constitue un temps privilégié pour faire l'apprentissage de l'autonomie, de la relation aux autres, de la découverte d'un univers, d'un mode de pensée et de vie, nouveaux et différents. 6

Investir dans les temps libres de l'enfant par la mise en place d'animation rurale, c'est offrir la possibilité aux enfants et jeunes de profiter positivement de ces moments.

- Le « vivre ensemble » comme pilier dans la communauté

La notion de vivre ensemble est l'essence même de la vie en collectivité. Apprendre à entrer en relation avec l'autre, accepter des différences ou s'enrichir de la culture des uns et des autres, est les fondements d'une société composée d'individus responsable et solidaires. Nous nous attachons principalement à :

  - Sensibiliser à la notion de respect, qu'il soit social, matériel, humain ...
  - Sensibiliser à la notion de partage et de solidarité
  - Favoriser les échanges et la réflexion au sein du groupe par le biais de projets collectifs
  - Favoriser les expériences et les rencontres intergénérationnelles
  - Rompre les perceptions inégalitaires (Physique, de sexe, cultuelles….)

- L'éducation à l'autonomie au fur et à mesure de leur avancée dans vers l'âge adulte

Aider chacun à progresser, s'élever tout au long de la vie. Cette volonté recouvre une dimension individuelle et collective. Elle s'ancre dans les valeurs de l'Education Populaire auxquelles l'association adhère.

  - Considérer chacun comme étant capable d'autonomie selon son âge dans toutes les actions mises en place
  - Permettre à chacun d'être acteur de son temps libre
  - Permettre à chacun de s'exprimer sur ses envies, ses besoins …
  - Conforter l'individu dans sa capacité d'initiative et de créativité
  - Favoriser la curiosité intellectuelle et culturelle

- Répondre aux besoins des familles et des enfants/jeunes

Les loisirs pratiqués hors du cadre familial occupent une place importante dans la vie familiale et quotidienne. L'action éducative partagée est primordiale pour un épanouissement et l'équilibre de chacun en fonction de sa place dans la famille. Pour ces raisons nous ambitionnons de :

  - Développer des actions autour de la famille, des enfants et de l'école
  - Favoriser l'implication des parents dans la vie du centre
  - Être à l'écoute des parents en se positionnant comme une aide supplémentaire dans leur rôle éducatif
  - Respecter le rythme de l'enfant suivant son âge et ses besoins
  - Assurer une continuité éducative, encourager le plaisir d'apprendre

4.2 AXES PRIORITAIRES DU PROJET ASSOCIATIF :

Le projet social est établi sur la période 2020/2023 et fixe les objectifs généraux qui seront soutenus par l'association dans les années à venir. Il représente une démarche de travail au service des habitants du territoire de projet dans le respect de nos valeurs associatives.

Ces orientations prennent en compte plusieurs intérêts collectifs en fonction des champs de compétences des acteurs.

A. **Soutenir la parentalité et la grande parentalité**

Il s'agira de renforcer le parcours éducatif des 3-11 ans en complément des actions déjà engagées chez les 0-3 ans. Il s'agira aussi d'être repéré comme un espace ressource et de soutien pour les parents et grands-parents. Des actions réalisées conjointement avec les partenaires et associant les familles.

B. **Susciter et accompagner la participation (adhérents habitants)**

Il s'agira d'affiner l'organisation des instances participatives et de décisions pour faciliter le parcours de l'adhérent au sein de l'association. Ajuster notre communication en interne et en externe pour faciliter les transitions de postures salariés/bénévoles, mais mieux valoriser les personnes s'impliquant dans le projet. Il s'agira aussi d'être encore plus un lieu de débat ou s'exerce la citoyenneté, la vie démocratique.

C. **Fonctionner et Améliorer les conditions du partenariat**

Il s'agira d'affirmer notre identité et nos valeurs associative encore plus tant auprès des habitants que des partenaires. Dire qui nous sommes, nos ambitions d'accompagnement aux changements, de soutien aux familles pour mettre en avant ce que nous portons comme actions et la façon dont les portons.

Il s'agira aussi de s'assurer des engagements financiers cohérents sur la durée du projet avec les partenaires pour éviter, tant soit peu, de faire marche arrière en cours de projet. Rechercher avec les partenaires des financements et fonctionnements assurant une visibilité des actions (notamment en numérique, mobilités, prévention du vieillissement et santé) à moyen termes.

Il s'agira aussi de former les salariés aux transitions (Jeunesse, parentalité, numérique, vieillissement) qui s'annoncent tant dans la connaissance des partenaires, que sur les postures, et compétences

professionnelles. Sans oublier nos bénévoles et administrateurs pour qu'ils soient en phase avec le projet et ce pour quoi ils s'investissent.

Il s'agira aussi de conforter la vision collective du territoire de compétence actuel et de s'assurer que les cinq nouvelles communes sollicitant le centre social aient la bonne connaissance des valeurs, missions de l'animation de la vie sociale pratiquée par l'association, avec l'appui des partenariats.

D. **Permettre l'accueil de tous par tous**

Il s'agira d'étudier, expérimenter des actions et organisations pour adapter le territoire de projet social aux habitudes sociales des habitants de la zone Sud et nord/Est actuel

Il s'agira de favoriser l'entraide entre les générations et le vieillir bien plus que faire de l'intergénérationnel. Cela va dans le sens d'un soutien à la génération charnière des 55-65 ans qui assure un appui aux enfant, petits enfants et parents tout en s'efforçant de vivre leur nouvelle vie de jeunes retraités ou de préparer leur retraite. Mais aussi de valoriser les potentiels, la vision de la société des jeunes auprès des adultes.

Il s'agira de travailler un projet d'appui au parcours des 11-25 ans en ruralité en veillant aux fragilités des

jeunes décrocheurs, de l'accompagnement des parents dans le parcours de leur ado, et le repérage des non visibles. Le projet jeunesse s'appuyant sur l'outil LALP, doit évoluer en tenant compte des évolutions sociétales et des contraintes rurales avec les partenaires.

Il s'agira de renforcer les permanences sociales de proximité avec les partenaires de l'insertion et de l'action sociale pour favoriser les premiers contacts sur un lieu de vie.

E. **Agir pour l'accès aux droits pour tous**

Il s'agira d'agir sur la fracture numérique (illectronisme, dématérialisation forcée) en apportant un appui aux habitants. Mais aussi d'aborder les transitions numériques en mettant les habitants ressources en lien avec ceux en recherche de réponses (ateliers de coopérations).

Il s'agira de renforcer le « Aller vers » pour assurer les relais de proximité entre l'habitant et les partenaires tant pour l'accès aux droits, que pour tisser les liens entre les habitants. Rapprocher les partenaires des habitants tant dans la dimension mobilité qu'interconnaissance.

Faciliter les mobilités pour l'accès aux services pour les moins mobiles, en s'appuyant sur les volontés citoyennes, est aussi une volonté sur ce projet social.

Il s'agira aussi d'informer sur le défi écologique/énergétique pour une société plus durable mais aussi une recherche de gain en ressources (précarités, mobilités, solvabilités) en s'appuyant sur les ressources partenariales locales et les habitants déjà engagés dans la démarche.

4.3 OBJECTIFS PRINCIPAUX ENFANCE ET JEUNESSE 2020-2023

- Développer la citoyenneté et valoriser toutes les formes de prise d'initiatives :
    - Agir pour la Terre…et pour soi : Trier mieux/jeter moins (Compost, tri sélectif, recyclage) - Economiser les énergies (Sensibiliser aux éco gestes).
    - *Proposer des espaces de paroles et débats :* Des commissions thématiques enfance et jeunesse (salariés, administrateurs, parents) : Organisation et fonctionnement enfance t jeunesse, actions collectives.

- Éduquer au numérique pour un usage responsable et susciter l'intérêt de nouvelles pratiques des outils numériques :
    - Travailler le parcours numérique des enfants et jeunes (identité numérique et sécurité, droits et liberté numériques, applications créatives)
    - Ateliers de transformations (programmation, robotique, web Tv, Vlog)
    - Soutien aux parents dans la dématérialisation scolaire
    - Accès libre enfance et jeunesse.

- Donner les clefs pour développer une meilleure estime de soi et la confiance en soi :

    - *Etre Bien dans son corps*
    - Organiser des ateliers qui permettent au public de se Bouger : Activités physiques et sportives permanentes Enfance et jeunesse : Vélos, sports nouveaux et piscine.
    - Ateliers découverte de nouveaux sports et acticités physiques aux vacances scolaires.
    - Organiser des ateliers qui permettent de manger plus sainement : Ateliers cuisine. Privilégier les Circuits courts.

    - *S'autoriser à Rêver,* s'épanouir en culture :
    - Une médiation culturelle en partenariat avec les Scènes du Haut Escaut : (Accueil d'ateliers, résidences, spectacles) et le Labo (Malles sciences, Prix Délires, Ateliers renforcés numérique).
    - Faire découvrir des ressources et programmations culturelles : Spectacles/Concerts (Scènes du Haut Escaut, scènes mitoyennes, MAC)

    - *Favoriser les mobilités, sortir du quotidien*
    - Accompagner les moins mobiles : Ateliers et actions hors du siège associatif (CLAS et Jeunesse). Navettes de proximité sur les ALSH du Mercredi et jeunesse
    - Permettre de partir en vacance : Des séjours collectifs organisés par les groupes projets.
    - Voyager ensemble, découvrir de nouveaux lieux : Sorties découvertes (villes, salons, spectacles).

- Informer, accompagner les jeunes pour faciliter leur inclusion sociale :
    - Actions de prévention santé,
    - Ateliers de vie quotidienne,
    - Actions d'information sexualité, radicalité, laïcité,
    - Accompagner les jeunes sortis du système scolaire sans projet professionnel ni diplôme ...

4.4 UN ACCUEIL DE LOISIRS ADAPTE AU MILIEU RURAL

Ces valeurs et intentions éducatives globales se complètent d'objectifs pédagogiques spécifiques pour l'ALSH « Mercredis loisirs » :

4.4.1 Permettre à l'enfant de s'épanouir dans un cadre adapté

L'enfant a besoin, dès son plus jeune âge, d'attention afin d'être dans la capacité d'exprimer ses besoins et ses ressentis. L'accompagnement des adultes dans son apprentissage, la reconnaissance de ses besoins et émotions ainsi que la valorisation de ses savoirs, lui permettent d'acquérir une confiance en soi contribuant à son épanouissement et à son développement affectif.

4.4.2 Favoriser le développement psychomoteur et cognitif de l'enfant

L'ALSH est un lieu où l'environnement et les activités sont imaginés pour permettre à l'enfant de se développer sur le plan psychomoteur et cognitif. Nous contribuerons donc à favoriser le développement de chaque enfant en nous mettant à sa hauteur et en ajustant nos pratiques.

4.4.3 Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en collectivité

Dès sa naissance, l'enfant se construit au sein d'une collectivité et se nourrit de celle-ci. De la cellule familiale aux différents lieux de vie qu'il sera amené à côtoyer, l'enfant s'émancipera au sein de micro société qui forgeront son caractère, ses perceptions, ses savoirs...

La vie en collectivité est donc une source de richesse sociale inépuisable à condition de porter un regard bienveillant sur la maturation de l'enfant et sa singularité. Ces moments de vie partagés contribueront à son développement social. 11

4.4.4 Développer l'éveil de l'enfant à travers la découverte de son environnement

Nous trouvons important d'accompagner l'enfant dans la découverte du monde qui l'entoure. Pour permettre cela, il est nécessaire de proposer aux enfants des espaces de jeu qui mobilisent leur curiosité, développent leur capacité d'observation pour devenir acteur de leur découverte.

4.5 LE LIEU D'ACCUEIL ET DE LOISIRS DE PROXIMITE : UN ACCUEIL DE LOISIRS ADAPTE AUX 11-17 ANS

Spécifiquement sur le LALP 11-17 ans nous souhaitons que soient abordés en plus des réflexions citées ci-dessus :

Un accompagnement pédagogique à la mise en projet des jeunes : Soutenir les initiatives des jeunes afin de réaliser un départ autonome, un séjour de vacances, un concert, en apprenant à faire un budget, des réservations, programmer des actions d'autofinancement, solliciter des subventions, c'est donner des outils transférables applicables au quotidien.

Des actions de prévention : Interface entre les institutions et les jeunes, des actions de prévention contre les substances psychoactives, les MST, l'égalité H/F, les discriminations, etc… peuvent être organisées et mieux perçues par les jeunes. D'autant, qu'elles seront organisées avec leur concours.

Des actions de mobilité : En milieu rural, les enfants/jeunes n'ont pas toutes les opportunités d'apprentissages des modes de déplacements. Nous nous devons de leur faire découvrir. Cependant, la mobilité n'est pas liée exclusivement à la richesse des infrastructures locales. Elle est aussi dans la tête. Travailler les mobilités des adolescents est primordial en milieu rural pour les préparer à quitter leur environnement protégé et garantir une émancipation de ceux-ci vers des horizons plus lointains. C'est aussi

favoriser leur inclusion sociale en faisant découvrir de nouvelles perspectives, des rencontres humaines diversifiées.

La prise en compte de l'individu :

L'organisation des accueils doit permettre de recevoir les jeunes en individuel selon les besoins. (Dans le but de dialoguer sur des sujets confidentiels et d'orienter le jeune vers des structures adaptées à sa demande). L'accompagnement social des jeunes permettra de faire le lien entre autre avec la Mission Locale, l'UTPAS du secteur et le Service de Prévention Santé.

Le lien avec le Collège :

Des animations se feront en partenariat avec le Collège du secteur de l'adolescent. -Des actions d'informations, de mise en projets seront mis en place pour les jeunes au sein de l'établissement. Un travail de partage, de coopération sera mis en place avec l'équipe administrative et éducative du Collège pour assurer le lien entre le Collège, la famille et le secteur jeunesse du centre social, notamment pour éviter le décrochage de l'adolescent, mais aussi pour valoriser les initiatives positives.

Des séjours et séjours courts : Permettre aux enfants/jeunes de s'ouvrir à l'extérieur, d'évoluer dans des lieux différents en adaptant son comportement. C'est aussi, susciter la curiosité et enrichir ses connaissances.

Faire sortir le jeune ou l'enfant du milieu familial, du cercle d'amis quotidiens. Donner envie de bouger de sa commune.

Sensibiliser à la notion de projet. Sensibiliser à l'hygiène de vie et favoriser le bien-être de l'adolescent. Tels sont les atouts complémentaires des départs, et des préparations aux séjours de vacances.

Ces séjours se doivent d'être Co construits avec les jeunes et leurs parents. Les jeunes doivent être intégrés à l'organisation, qu'ils soient à la fois auteur et acteurs de leurs projets de séjours hors du cadre familial pour mieux préparer cette expérience (la première pour certains). Ils devront prendre en compte une dimension de découverte du patrimoine local, une pratique culturelle, sportive, ou artistique. Ils auront pour mission aussi de favoriser la mobilité des jeunes par la prise de compétence dans l'emploi des transports en commun. Par ailleurs, ils se destinent à des groupes de jeunes ne dépassant pas 24 jeunes pour faciliter les échanges, la vie en collectivité et la coopération.

4.7 LES MOYENS MIS EN OEUVRE / L'ACTION PEDAGOGIQUE

4.7.1 L'équipe pédagogique

4.7.1.1 Le gestionnaire : l'association AJR

Il est représenté par son directeur par délégation de son président.

Le gestionnaire gère la partie administrative et financière, les ressources humaines et comptables de la structure.

En collaboration avec le coordinateur de secteur, il détermine le rôle et les fonctions des employés ainsi que les règles de fonctionnement et leurs applications.

4.7.1.2 Effectif et qualification :

4.7.1.2.1 Equipe permanente

L'équipe éducative enfance comprend une responsable de pôle (BPJEPS – DEJEPS en cours), une animatrice – directrice pour l'Alsh implanté sur Noyelles /Escaut (BAPAAT- BAFA- BAFD en cours), animatrice – directrice pour l'Alsh implanté sur Cagnoncles (BAFA- BAFD), une animatrice tout public (BAFA), une animatrice jeunesse (BPJEPS en cours, BAFA), 2 services civiques. Un animateur numérique ponctuellement.

Leurs horaires de travail sont planifiés par roulement, en adéquation avec le nombre d'enfants prévus au regard de la réglementation en vigueur.

4.7.1.2.2 Les stagiaires et intervenants

Des stagiaires peuvent être accueillis avec le statut d'étudiant sous la responsabilité du responsable de la structure petite enfance. Avec accord du gestionnaire et dans le cadre du budget, d'autres intervenants peuvent être amenés à apporter leurs participations dans les domaines de la psychomotricité, de l'expression corporelle, de la psychologie.

4.7.1.2.3 L'agent d'entretien

A la responsabilité d'offrir un cadre de vie sein et propre aux jeunes enfants, à leur famille et à l'équipe pédagogique. Elle a en charge le nettoyage quotidien des locaux (Elle gère le stock de produits d'entretien et participe aux commandes en collaboration avec la directrice.

4.8 LES REUNIONS DE L'EQUIPE ET LES FORMATIONS :

Ces réunions participent à la vie du projet pédagogique. Il s'agit d'avoir un temps, sans les enfants, pour faire le point sur les pratiques : les questionnements, les difficultés... Cela permet de connaître les orientations pédagogiques et de se former par les interventions et les explications. Il s'agit aussi, pour l'équipe de proposer, innover en s'informant par un esprit curieux et collectif, mettant en avant l'envie d'apprendre et ainsi continuer à améliorer la pratique professionnelle.

Les formations professionalisantes : La formation continue est indispensable pour que les intervenantes restent à jour des évolutions des techniques, concept et courants pédagogiques nouveaux.

Il est prévu un volume d'heures de formations par an pour que celles-ci puissent se former sur des cycles courts. Les mises à niveau plus conséquentes passeront par un plan de formation interne validé en direction.

Nous organiserons des temps de concertations collectives et de partages de savoirs entre les intervenantes à la suite de formations transversales.

4.9 LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

L'AJR bénéficie de l'aide de plusieurs partenaires pour assurer la bonne organisation des actions enfance et jeunesse. Leurs implications techniques, matérielles et financières garantissent le bon fonctionnement de nos services.

4.9.1 Le conseil départemental — la protection maternelle et infantile

Lors de la demande d'ouverture de l'ALSH accueillant des enfants de moins de 6 ans, le service de Protection Maternelle et Infantile émet un avis préliminaire, assorti de remarques qui sont des recommandations concernant tous les points de la future autorisation ou du futur avis d'ouverture, notamment les prestations proposées des locaux, les conditions de fonctionnement, les effectifs et la qualification du personnel. Par ailleurs, les travailleurs sociaux dirigent les familles vers nos activités. C'est aussi pour nous un appui à l'accompagnement social des familles que nous aidons.

4.9.2 La caisse d'allocations familiales du nord et la Msa nord pas de calais

La C.A.F. est un partenaire privilégié dans la création d'un service d'accueil des enfants et jeunes. Leur conseiller technique en charge du secteur géographique d'implantation du projet conseille et l'accompagne dès le début de sa réflexion. Il apporte son appui sur l'étude des besoins, sur l'élaboration du cahier des charges et la préparation du fonctionnement de la future structure.

Les deux partenaires conseillent les familles et les dirigent vers nos actions.

Ils soutiennent le fonctionnement de l'organisateur de l'ALSH :

La Caf du nord par le versement d'une aide financière en fonction des heures réalisées sur les ALSH. Sur le LALP, elle fiance en plus le projet spécifique par une aide au fonctionnement du poste de direction.

La MSA et la Caf du Nord aident les communes qui investissent dans le champ de l'enfance /jeunesse en versant un financement directement à la commune ayant signée un contrat Enfance Jeunesse.

4.9.3 Les communes de l'AJR

Le maire de la commune d'implantation doit émettre une autorisation d'ouverture au public pour que l'établissement puisse accueillir des mineurs. Il est également un interlocuteur privilégié pour le fonctionnement de cette structure de proximité. La commune est propriétaire du bâtiment.

4.9.4 La communauté d'agglomération de Cambrai.

C'est un partenaire indispensable pour l'AJR et les communes rurales. Elle appuie financièrement le développement d'un service de proximité pour les familles en complément des communes.

4.9.5 La direction départementale de la cohésion sociale

C'est le garant de l'application de la loi et politiques nationales en direction des accueils de mineurs. Elle agrée l'accueil de loisirs et vérifie la qualité de l'encadrement et la présence des documents obligatoires à l'accueil de mineurs. Elle développe en parallèle des formations spécifiques (lecture, discrimination, relation à l'image, jeux et activités sportives…) en directions des animateurs aidant la qualification de ceux-ci.

4.10 LES PARTENAIRES EDUCATIFS

4.10.1 La Médiathèque d'Agglomération de cambrai et la bibliothèque Départementale

La médiathèque d'agglomération de Cambrai mais aussi la médiathèque départementale propose plusieurs animations tout au long de l'année.

L'équipe pourra bénéficier des services de prêt de livres, cd audio, malles lectures, formations spécifiques dans le cadre d'un partenariat déjà installé.

4.10.2 Les Scènes du Haut Escaut

Association de développement culturel en milieu rural avec nous travaillons depuis de longues dates sur les accueils d'artistes en résidence, les programmations de spectacles ou des interventions artistiques.

4.10.3 Cambrésis ressources

Association regroupant d'autres associations de la mouvance Education Populaire du Cambrésis. Nous partageons des ressources (humaines, matérielles et financières) au service des projets enfance et jeunesse (Fête de l'enfant, Inter LALP, séjour ski mutualisé, réseau jeunesse des professionnels, conférences…). Nous bénéficions aussi de l'intermédiation de services civiques qui interviennent sur les missions coup de pouce pour l'école et éducation au numérique.

4.11 LA GESTION ET LE FINANCEMENT

Les budgets de fonctionnement des accueils d'enfants et de jeunes sont financés par les communes, la Caf du Nord, la CAC et les familles.

Les participations des familles financent les charges liées au fonctionnement de la structure d'accueil.

Les facturations sont faites à la fin de chaque période.

La participation financière aux activités ne doit pas être un facteur d'exclusion. Mais les activités ne doivent pas être toujours gratuites au risque de dévaluer les animations et le crédit aux yeux des parents/enfants/adolescents. Pour les séjours, sorties exceptionnelles, nous veillerons à ne pas dépasser un seuil de 50% du coût pédagogique de l'activité à la charge directe de la famille. Des actions d'autofinancements pourront être proposées pour alléger le coût de l'activité. De même, un échelonnement des paiements est possible, ainsi que la mise en place d'une épargne aussi.

Pour les accueils de loisirs réguliers, nous nous attacherons à pratiquer des tarifs en fonction des revenus et de la fratrie inscrite.

Le statut juridique du centre social est une association. En conséquence, tous les excédents réalisés sur un exercice budgétaire sont réinvestis dans e projet associatif, l'association étant à but non lucratif.

4.12 UN OUTIL AU SERVICE DE LA FAMILLE

Les ALSH et LALP sont ouverts à tous les enfants/jeunes âgés d'au moins 3 ans jusqu'à 17 ans.

Le secteur jeunesse accueille les adolescents et jeunes adultes de 11 à 25 ans.

En fonction des situations, un projet d'accueil individualisé pourra être envisagé pour les enfants. Elle accueillera des enfants/jeunes scolarisés (ou jeunes déscolarisés sur le LALP), en situation de handicap, en respectant la singularité de chacun.

4.12.1 Les périodes d'ouverture

L'Alsh « Mercredi loisirs » accueillera les enfants toute l'année en période périscolaire. Il sera donc ouvert sur 36 semaines, les mercredis, aux horaires suivants : de 09h à 17h.

L'Alsh « LALP » accueille les jeunes toute l'année, en respectant une fermeture administrative de cinq semaines. Il fonctionne en périscolaire et aux vacances scolaires

Les périodes d'ouverture pourront être modifiées en fonction des nécessités du service et des besoins des familles.

4.12.2 Le nombre d'enfants

L'Alsh « Mercredi loisirs » est un établissement d'accueil collectif dont la capacité est fixée selon le nombre d'encadrants et la capacité d'accueil des locaux. Pour 2020, nous limitons à 8 enfants de moins de 3 à 5 ans et douze de 6 à 11 ans par lieu d'accueil.

L'Alsh « LALP » est un établissement d'accueil collectif dont la capacité est fixée selon le nombre d'encadrants et la capacité d'accueil des locaux. Pour 2020, nous limitons à 16 jeunes de 11 à 17 ans en période scolaire et 40 jeunes de 11 à 17 ans pour les périodes de vacances.

Les capacités d'accueil pourront être modifiées en fonction des capacités d'encadrement du service et des besoins des familles.

4.12.3 Les conditions d'accueil

Plusieurs modes de garde peuvent être proposés aux familles : permanents, occasionnels. Ils permettent aux familles de trouver une solution adéquate, qui réponde à leurs besoins. Ces accueils peuvent être réalisés à la journée, à la demi-journée, en fonction des besoins des parents.

Le jeune devra se conformer au règlement simple de fonctionnement de toutes structures de collectivités (réalisation d'un règlement et signature du jeune, valeur d'engagement).

4.13 LA PARTICIPATION DES FAMILLES DANS LA VIE DE LA STRUCTURE

La participation des familles dans la vie de la structure est un élément essentiel et attendu pour proposer un accueil de qualité aux enfants. Les familles sont à la fois des utilisateurs d'un service mais également des adhérents d'une association qui, à ce titre, pourront participer à l'organisation de celle-ci.

Parmi ces différentes modalités de participation, nous retenons au moins les dispositions suivantes :

4.13.1 L'accueil quotidien des familles

L'arrivée de chaque enfant, ou à son départ, est un moment propice à la transmission d'informations entre la famille et le personnel. Ces échanges journaliers participent à la création d'un accueil chaleureux et adapté.

4.13.2 Les réunions ouvertes aux familles

L'accueil des enfants en collectivité peut poser de nombreuses questions aux parents. Il génère une nouvelle organisation familiale avec toutes les incertitudes qui l'accompagnent. Des réunions seront organisées chaque année et les thématiques seront définies à partir des informations échangées avec les familles.

4.13.3 L'assemblée générale

Comme toute association, le centre social organise une assemblée générale annuelle ou tous les adhérents sont invités à approuver le rapport d'activités, à s'exprimer sur les divers points à l'ordre du jour et s'investir au sein du Conseil d'administration.

PRESENTATION DES ACCUEILS / ORGANISATION

5 - UN PROJET ENFANCE

En réponse à la volonté de certaines communes, et les questionnements d'habitants sur nos permanences, nous mettons en place un accueil de loisirs le mercredi.

Fonctionnement en demi-journée ou journée selon les besoins des familles. La volonté est de regrouper les communes par zone de vie pour centraliser les accueils au plus proche du besoin, mais aussi créer une dynamique entre les enfants.

5.1 ALSH « MERCREDI LOISIRS »: NOYELLES SUR ESCAUT

Responsable de l'accueil de loisirs : Marine Caron

Téléphone : 07 61 95 05 08 Email : csajr.lalpouest@gmail.com

a) Salle d'accueil principale : siège associatif situé 8 rue Pasteur 59159 Noyelles sur Escaut

b) Locaux utilisés hors salle déclarées comme accueil principal : Salle des Fêtes. Possibilité d'utiliser en complément : la salle de judo Thierry Rey, la salle de garderie, l'espace Daniel Leclercq, la zone verte de l'Etang Léon Masset.

c) Un accueil de loisirs périscolaire : ***Du 09/09/2020 au 30 Juin 2021***

d) Accueils :

Le mercredi de 9h à 17h. Possibilité d'inscrire son enfant soit le matin de 9h à 12h, soit l'après-midi de 14h à 17h, soit la journée de 9h à 17h. Il est possible de déposer son enfant 15 minutes avant l'ouverture. Il est toléré un retard de 15 minutes pour la reprise de l'enfant.

Garderie : matin de 7h30 à 9h00, soir de 17h15 à 18h15

e) Repas : Repas le midi sur place. Les parents fournissent le repas.

5.2 ALSH « MERCREDI LOISIRS » : Cagnoncles

Responsable de l'accueil de loisirs : Delphine LEFEBVRE

a) Salle d'accueil principale : Espace éducatif périscolaire de Cagnoncles

b) Locaux utilisés hors salle déclarées comme accueil principal : Salle des Fêtes.

c) Un accueil de loisirs périscolaire : ***Du 09/09/2020 au 30 Juin 2021***

d) Accueils :

Le mercredi de 9h à 17h. Possibilité d'inscrire son enfant soit le matin de 9h à 12h, soit l'après-midi de 14h à 17h, soit la journée de 9h à 17h. Il est possible de déposer son enfant 15 minutes avant l'ouverture. Il est toléré un retard de 15 minutes pour la reprise de l'enfant.

Garderie : matin de 7h30 à 9h00, soir de 17h15 à 18h15.

e) Repas : Repas le midi sur place. Les parents fournissent le repas.

6 - UN PROJET JEUNESSE ITINERANT SUR LES COMMUNES

Afin de mieux toucher le public jeune, nous avons ouvert un accueil de loisirs LALP.

L'itinérance des accueils est inscrite au projet pour des raisons de proximité des accueils et de mixité des publics. Cette itinérance est assurée par deux véhicules neuf places se déplaçant sur les communes rurales chaque jour d'ouverture pour assurer un ramassage et un dépôt des jeunes. Ce véhicule est conduit par un animateur qui de ce fait assure un relais avec les jeunes et les parents. Les points de ramassages sont situés en face des mairies.

Responsable de l'accueil de loisirs LALP : Ghislaine Jorisse

6.1.1 Locaux utilisés hors salle déclarées comme accueil principal :

Niergnies (salle des fêtes), Naves (salle des aînés derrière la mairie), Cagnoncles (salle des aînés et salle des fêtes), Séranvillers-Forenville (salle des fêtes et salle polyvalente à côté de l'école). a) Noyelles sur Escaut (8 rue Pasteur, siège de l'association), Sailly lez Cambrai (école primaire), Fontaine notre dame (maison des associations à côté de la Mairie), Ribécourt la tour (salle polyvalente derrière la salle des fêtes).

6.1.2 Un accueil de loisirs extrascolaire : Du 07/09/2020 au 06 Aout 2021

Lieux	Jours	Horaires sur place
Fontaine Notre Dame (Local de l' associations)	Lundi	17h30 - 20h
Cauroir (Local de l'association)	Mardi	17h30 - 20h
Cauroir (Local de l'association)	Mercredi	14h- 18h
Noyelles Sur Escaut (Local de l'association)	Jeudi	17h30 - 20h
Fontaine Notre Dame (Local de l' associations)	Vendredi	17h30 - 20h30

Le samedi le cas échéant en fonction des projets portés par le public.